



Compte rendu de la séance du 13 avril 2021

Présents : M. Umberto CHETTA, Mme Chantale VIGOT, M. Vincent DUPASQUIER, M. Gérard PRANOVI, Mme Laurence BON, M. René BONNIN, M. Stéphane KLONOWSKI, M. Dominique LAMBERT, Mme Eliane TOMAS, M. Frédéric MACHURET

Absent excusé : M. Emmanuel DUMONT (pouvoir donné à M. Vincent DUPASQUIER)

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 09 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. DÉLIBÉRATION N° 07-2021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Umberto CHETTA,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III. DÉLIBÉRATION N° 08-2021 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Sous la présidence de Mme Chantale VIGOT adjointe aux finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2020 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	30 372.94			20 745.35	30 372.94	20 745.35
Opérations exercice	128 158.75	253 059.57	398 979.33	432 279.14	527 138.08	685 338.71
Total	158 531.69	253 059.57	398 979.33	453 024.49	557 511.02	706 084.06
Résultat de clôture		94 527.88		54 045.16		148 573.04
Restes à réaliser	185 120.00	125 018.00			185 120.00	125 018.00
Total cumulé	185 120.00	219 545.88		54 045.16	185 120.00	273 591.04
Résultat définitif		34 425.88		54 045.16		88 471.04

Hors de la présence de M. Umberto CHETTA, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget primitif communal 2020.

IV. DÉLIBÉRATION N° 09-2021 : REPRISE DES RESTES À RÉALISER ET AFFECTATION DES RÉSULTATS.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 54 045.16

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	20 745.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	24 825.52
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	33 299.81
Résultat cumulé au 31/12/2020	54 045.16
A. EXCEDENT AU 31/12/2020	54 045.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54 045.16
B. DEFICIT AU 31/12/2020	0
Reste à réaliser en recettes d'investissement	125 018.00
Resté à réaliser en dépenses d'investissement	185 120.00

V. DÉLIBÉRATION N° 10-2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget communal primitif 2021 ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties = 35.33 %

dont au titre de la part communale 14.33 %

dont au titre de l'ancienne part départementale transférée à la commune 21.00 %

- Taxes foncières sur les propriétés non bâties = 21.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VI. DÉLIBÉRATION N°11-2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire Umberto CHETTA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif communal 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	326 882	326 882
Section d'investissement	314 996	314 996
TOTAL	641 878	641 878

VII. DÉLIBÉRATION N° 11-2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Après étude des différents dossiers, le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Les Sources	200 €
Le Moto Club de Premeaux-Prissey	200 €
l'AE2c	200 €
CSN	200 €
ALN	60 €
L'Ecole des métiers	20 €

Fait et délibéré à l'unanimité.

VIII. DÉLIBÉRATION N° 12-2021 : RÉGULARISATION D'UNE ERREUR DE COMPTABILISATION DE L'EMPRUNT DU MEUZIN EN 2004.

En 2005, la commune a constaté une dette vis-à-vis du syndicat du Meuzin (crédit 1687) et l'a remboursé en effectuant une dépense d'investissement (débit 1687).

La constatation de la dette était erronée car la commune aurait dû verser le remboursement en classe 6.

Le Conseil Municipal autorise le comptable à corriger l'erreur de comptabilisation par opération d'ordre non budgétaire.

- Débit 1068 pour 524.44 €
- Crédit 168751 pour 524.44 €

Fait et délibéré à l'unanimité.

Séance levée à 20h30